

CHAPITRE 9

Recommandations sur les mesures à prendre

Contexte

Aucun continent, aucun pays et peu de communautés sont à l'abri de la violence. Elle est partout, mais il ne s'agit pas pour autant d'un fléau indissociable de la condition humaine ou d'un problème insoluble de la « vie moderne » que la détermination et l'ingéniosité humaines ne peuvent aider à surmonter.

Les chapitres précédents du présent rapport traitent abondamment des différents types de violences et des interventions de santé publique qui peuvent les faire reculer et aider à remédier à leurs conséquences. Ce dernier chapitre met en lumière un certain nombre de schémas et de thèmes généraux qui se retrouvent dans divers types de violence. Il souligne de nouveau l'importance d'une approche axée sur la santé publique et présente un ensemble de recommandations à l'intention des décideurs et des intervenants de tous niveaux.

Réagir face à la violence : que savons-nous à l'heure actuelle ? Les grands enseignements

Il reste des lacunes importantes dans la base d'informations et bien d'autres études doivent être faites, mais des enseignements utiles ont été tirés de ce que l'on sait maintenant en matière de prévention de la violence et des remèdes à apporter à ses conséquences.

Prévisible et évitable

La violence est à la fois prévisible et évitable. Comme le montre le présent rapport, certains facteurs semblent prédire fortement la violence dans des populations données, même si le lien de causalité direct est parfois difficile à établir. Cela va de facteurs individuels et familiaux, comme l'impulsivité, la dépression, la surveillance déficiente des enfants, des rôles assignés rigide ment à chacun des sexes et des conflits conjugaux, à des facteurs macro-économiques, comme des changements rapides dans les structures sociales et de fortes récessions économiques, qui font monter le chômage et entraînent une détérioration des services publics. Il y a aussi des facteurs locaux,

particuliers à un endroit et à un moment, comme la multiplication des armes en circulation ou une évolution du trafic de stupéfiants dans un quartier donné. En repérant ces facteurs et en les mesurant, on peut avertir les décideurs à temps qu'une intervention est nécessaire.

Parallèlement, l'éventail des moyens d'action augmente à mesure que progresse la recherche en santé publique. Dans chaque catégorie de violence examinée dans le présent rapport, des exemples d'interventions prometteuses pour ce qui est de lutter contre la violence et de remédier à ses conséquences sont cités. Ils vont d'interventions individuelles et communautaires à petite échelle jusqu'à des changements fondamentaux à l'échelle nationale qui ont permis de faire reculer la violence. La majorité des interventions documentées et officiellement évaluées ont lieu dans des régions plus riches du monde, mais on trouve aussi bon nombre d'interventions novatrices dans les pays en développement.

Investissement en amont, résultats en aval

Dans le monde entier, les autorités ont tendance à agir uniquement après que des cas de violence très médiatisés se soient produits et à n'investir alors des ressources que pendant peu de temps dans des programmes ciblés sur des petits groupes de personnes faciles à identifier. Les « descentes » de police périodiques dans des quartiers très violents, généralement après qu'un incident ait fait la une, en sont des exemples classiques. En revanche, la santé publique met l'accent sur la prévention et surtout sur les mesures de prévention primaires en « amont » des problèmes, autrement dit, sur les mesures qui visent à empêcher en premier lieu que se produisent des incidents violents ou qu'ils se soldent par des blessures graves. Les approches axées sur la prévention primaire reposent sur l'idée que même de petits investissements peuvent avoir des retombées positives importantes et durables.

Comprendre le contexte de la violence

Toutes les sociétés connaissent la violence, mais son contexte, autrement dit les circonstances dans lesquelles elle survient, sa nature et son acceptabilité

sociale, varie grandement d'un endroit à l'autre. Si l'on entend mettre en place des programmes de prévention, il faut comprendre le contexte de la violence afin d'adapter l'intervention à la population ciblée.

Les chapitres 4 (violence exercée par des partenaires intimes) et 6 (violence sexuelle) fournissent quantité d'exemples où le contexte culturel exacerbe les conséquences de la violence, créant d'énormes problèmes en matière de prévention. La croyance, dans de nombreuses sociétés, que les hommes ont le droit de punir leur épouse, y compris en usant de la force physique, pour diverses raisons, dont le refus d'avoir des relations sexuelles, en est un exemple. Le comportement qui découle d'une telle croyance expose ces femmes au risque non seulement de subir des violences immédiates, physiques et psychologiques, mais aussi au risque de se retrouver enceinte sans le vouloir et de contracter des maladies sexuellement transmissibles. L'approbation de châtiments corporels sévères dans l'éducation des enfants, qui est profondément ancrée dans certaines sociétés, en est un autre exemple. Il est peu probable que des interventions portent leurs fruits, à moins qu'on y tienne compte de la puissance de ces mentalités et de leurs rapports avec d'autres aspects de la culture locale.

En même temps, les traditions culturelles peuvent également protéger. Les chercheurs et les concepteurs de programmes doivent donc être prêts à les cerner et à les utiliser dans des interventions. Par exemple, le chapitre 7 (violence dirigée contre soi) explique en quoi l'appartenance religieuse semble réduire le risque de suicide, et il analyse les raisons pour lesquelles il en est sans doute ainsi, comme l'identification à une religion et des interdits précis contre le suicide.

Exploiter les liens

Différents types de violence sont liés les uns aux autres à bien des égards et partagent souvent des facteurs de risque similaires. Le chapitre 3 (maltraitance des enfants et manque de soins de la part des parents ou des tuteurs), où la liste des facteurs de risque courants se recoupe dans une large

mesure avec celle d'autres types de violence, en fournit un exemple. Voici quelques-uns de ces facteurs :

- La pauvreté, qui est liée à toutes les formes de violence.
- Des histoires familiales ou personnelles marquées par le divorce ou la séparation, facteur également associé à la violence chez les jeunes, à la violence familiale, à la violence sexuelle et au suicide.
- L'alcoolisme et la toxicomanie, qui sont associés à toutes les formes de violence interpersonnelle ainsi qu'au suicide.
- Une histoire de violence familiale, qui est liée à la violence chez les jeunes, à la violence exercée par des partenaires intimes, à la violence sexuelle et au suicide.

Les chevauchements entre les listes de facteurs de risque correspondant à différents types de violence donnent à penser qu'il existe un potentiel important de partenariats entre des groupes qui ont un intérêt majeur dans la prévention primaire et secondaire ; à savoir : les administrations locales et les responsables communautaires, les organismes chargés de la programmation des logements sociaux, la police, les travailleurs sociaux, les organisations féminines, les groupes de défense des droits de l'homme, la profession médicale et les chercheurs qui travaillent dans chaque domaine particulier. Des partenariats peuvent se révéler avantageux à divers titres, y compris pour :

- gagner en efficacité dans les interventions ;
- éviter les chevauchements d'interventions ;
- accroître les ressources disponibles en mettant en commun des fonds et du personnel dans le cadre de mesures prises conjointement ;
- faire en sorte que les activités de recherche et de prévention soient menées de façon plus collective et mieux coordonnée.

Malheureusement, les activités de recherche et de prévention visant les divers types de violence sont souvent préparées isolément les unes par rapport aux autres. Si l'on peut venir à bout de cette fragmentation, il y a largement matière à l'avenir à des interventions plus globales et plus efficaces.

Se concentrer sur les groupes les plus vulnérables

A l'instar de bien des problèmes de santé, la violence n'est pas neutre. Elle existe certes dans toutes les classes sociales, mais la recherche donne toujours à penser que les personnes de statut socio-économique inférieur y sont plus exposées. Le plus souvent, ce sont les facteurs liés à la pauvreté, plus que la pauvreté elle-même, qui accroissent le risque de violence. Le chapitre 2, par exemple, analyse les rôles des logements insalubres, du manque d'instruction, du chômage et d'autres situations liées à la pauvreté dans lesquelles se trouvent les jeunes violents, et se demande en quoi ces facteurs exposent davantage les jeunes au risque de se laisser influencer par des pairs délinquants et de participer à des activités criminelles. Le rythme auquel les gens se retrouvent dans la pauvreté, c'est-à-dire perdent des ressources dont ils disposaient auparavant, et la façon dont ils vivent cette pauvreté, autrement dit, leurs privations relatives dans un cadre particulier plutôt que leur niveau de pauvreté absolu, sont également importants.

Le chapitre 6 (violence sexuelle) montre comment la pauvreté exacerbe la vulnérabilité des femmes et des filles. En accomplissant des tâches quotidiennes, comme de travailler dans les champs, d'aller chercher de l'eau seules ou de rentrer à pied à la maison du travail tard le soir, les femmes et les filles pauvres des régions rurales ou défavorisées sur le plan économique risquent souvent d'être violées. La pauvreté les expose à une exploitation sexuelle dans des situations aussi diverses que la recherche d'un emploi, le commerce ou l'éducation. Elle constitue aussi un des principaux facteurs qui poussent des femmes à se prostituer et contraignent des familles à vendre leurs enfants à des gens qui se livrent à la traite d'êtres humains à des fins sexuelles. Le chapitre 8 (violence collective), qui va plus loin dans l'analyse, souligne que la pauvreté et l'inégalité sont deux des moteurs des conflits violents et que la pauvreté risque de s'accroître quand les conflits durent, ce qui prépare le terrain pour d'autres formes de violence.

Il n'est pas nouveau que l'on néglige les pauvres. En effet, dans la plupart des sociétés, les plus pauvres sont généralement ceux qui sont les moins

servis par les divers services de protection et de soins de l'Etat. Cependant, le fait que la violence soit liée à la pauvreté est sans doute une raison de plus pour laquelle les décideurs et les pouvoirs publics ont négligé, dans la lutte contre la violence, les approches axées sur la santé publique, car elles signifieraient qu'une plus grande partie des services et des ressources doivent aller aux familles et aux communautés, au lieu d'être consacrés à la police et aux prisons. Il faut remédier à cette négligence, si l'on veut prévenir la violence.

Combattre la passivité

La passivité encourage grandement la violence et empêche tout autant de prendre des mesures à son encontre. Cela vaut tout particulièrement pour l'attitude qui consiste à considérer que la violence – tout comme le problème connexe de l'inégalité des sexes – a toujours existé dans la société humaine et qu'il en sera donc toujours ainsi. Souvent, cette passivité est considérablement renforcée par un intérêt personnel. L'acceptation sociale, par exemple, du droit que les hommes auraient de « corriger » leur épouse est de toute évidence plus à l'avantage des hommes que des femmes. Le trafic de stupéfiants doit son essor à son illégalité, qui fait aussi qu'il est acceptable pour les narcotrafiquants de régler leurs différends ou d'agrandir leur part de marché par la violence.

Dans la description qu'ils donnent de quelques-uns des éléments qui créent une culture de la violence, plusieurs chapitres du présent rapport insistent sur le fait que, souvent, les lois et les mentalités favorisent une telle culture. Il se peut que les deux jouent dans des facteurs tels que la glorification de la violence dans les médias, et la tolérance des agressions ou de la violence sexuelles perpétrées par des partenaires intimes, des châtiements corporels sévères infligés aux enfants par les parents à la maison, des brimades subies à l'école et dans les cours de récréation, du recours démesuré à la force par la police, et de l'exposition prolongée d'enfants et d'adolescents à des conflits armés. Il sera difficile de faire vraiment reculer la violence interpersonnelle et collective si l'on reste un tant soit peu passif vis-à-vis de ces questions.

Obtenir l'engagement des décideurs

Les organisations locales, les particuliers et les institutions peuvent beaucoup faire, mais le succès des interventions de santé publique dépend, en définitive, de l'investissement politique. L'appui des dirigeants politiques est nécessaire non seulement pour assurer le financement voulu et des lois efficaces, mais aussi pour conférer plus de légitimité aux mesures de prévention et pour attirer davantage l'intérêt du public à leur égard. L'engagement est aussi important au niveau national, où les décisions politiques et législatives sont prises, qu'au niveau des provinces, des districts et des municipalités, où l'on contrôle le fonctionnement quotidien de nombreuses interventions.

Beaucoup de secteurs de la société doivent souvent insister pendant longtemps pour obtenir le ferme engagement nécessaire à la lutte contre la violence. Les intervenants et les chercheurs en santé publique ont une contribution importante à apporter dans ce processus en donnant aux décideurs des informations solides sur la prévalence de la violence et sur ses conséquences, et en documentant soigneusement les pratiques éprouvées et prometteuses qui peuvent amener à sa prévention ou à sa gestion.

Pourquoi le secteur de la santé doit-il intervenir?

Récemment encore, dans la plupart des sociétés modernes, c'était à l'appareil judiciaire, à la police et aux services correctionnels, et à l'armée dans certains cas, qu'il incombait de remédier à la violence ou de la contenir. Le secteur de la santé, public et privé, était relégué à l'arrière-plan, où il se contentait de prodiguer des soins après les faits, quand les victimes de violence se présentaient à lui.

Atouts et avantages comparatifs

Aujourd'hui, le secteur de la santé est un allié actif et précieux dans la lutte mondiale contre la violence qui apporte dans cette tâche divers atouts et avantages. Sa proximité par rapport au problème, qu'il connaît donc bien, est un de ces atouts. Le personnel des hôpitaux et des dispensaires et d'autres fournisseurs de soins de santé consacrent beaucoup de temps aux victimes de la violence.

L'information dont dispose le secteur de la santé pour faciliter la recherche et le travail de prévention est un autre atout important. Ces données en sa possession font qu'il est très bien placé pour attirer l'attention sur le fardeau que la violence impose à la santé. Combinées avec sensibilité aux histoires humaines dont le secteur de la santé est témoin tous les jours, ces informations peuvent devenir des arguments fort utiles pour inciter à l'action.

Une responsabilité particulière

Le rôle du secteur de la santé dans la prévention de la violence découle de sa responsabilité envers le public, c'est-à-dire envers les gens qui, en fin de compte, paient les services et les structures publiques qui les organisent. Avec cette responsabilité et ses divers avantages et atouts, le secteur de la santé peut jouer un rôle beaucoup plus actif dans la prévention de la violence – dans l'idéal, en collaboration avec d'autres secteurs – qu'il ne l'a fait par le passé. Les médecins, les infirmières et d'autres professionnels de la santé sont bien placés pour repérer, chaque jour, des cas de violence et pour orienter les victimes vers d'autres services qui leur offriront un traitement de suivi ou une protection. Du point de vue des programmes, les hôpitaux et d'autres établissements de santé peuvent se révéler être de bons cadres d'intervention, car leurs ressources et leur infrastructure peuvent servir dans les activités de prévention. Tout aussi importante, une étroite collaboration des professionnels de la santé et des institutions ou secteurs concernés par la violence, y compris des organisations non gouvernementales et des organismes de recherche, peut contribuer à renforcer la conception et la mise en œuvre des interventions.

Le secteur de la santé joue déjà ce rôle dans bien des régions du monde, encore que ce soit parfois de manière hésitante ou ponctuelle. Le moment est venu d'agir de façon plus décidée et mieux coordonnée, et d'élargir les interventions à d'autres endroits où elles sont grandement nécessaires. Sans cela, le secteur de la santé échouera dans sa mission.

Assigner des responsabilités et fixer des priorités

Étant donné les multiples facettes de la violence et ses causes complexes, les gouvernements et les organisations compétentes, à tous les paliers de décision – locaux, nationaux et internationaux – doivent participer à la prévention. Une action intersectorielle à la fois coordonnée et complémentaire renforcera l'efficacité des mesures de prévention de la violence.

En plus de travailler à leur propre niveau de gouvernement ou d'autorité, les décideurs et les intervenants peuvent et doivent travailler de concert pour que l'on progresse réellement. Il se peut que les différentes composantes de la société civile – comme les médias, les organisations communautaires, les associations professionnelles, les syndicats et les institutions religieuses et les structures traditionnelles – recèlent une somme de connaissances et d'expériences pertinentes.

Chaque pays a sa propre structure de gouvernement, de l'Etat unitaire très centralisé au régime fédéral qui répartit les pouvoirs entre les administrations locales, régionales et nationales. Cependant, quelle que soit la structure, les processus de planification stratégique, que dirigent généralement les gouvernements nationaux, mais qui peuvent inclure d'autres paliers et secteurs, peuvent aider à créer un consensus, à fixer des objectifs et des échéanciers, et à assigner des responsabilités à tous ceux qui ont quelque chose à apporter. Certaines organisations des Nations Unies et certains organismes de développement bilatéraux sont très compétents en ce qui concerne la planification stratégique relative aux questions de santé publique dans les pays en développement, ce qui pourrait s'avérer utile dans la prévention de la violence.

Recommandations

Les recommandations suivantes visent à mobiliser face à la violence. Toutes nécessitent la participation de divers secteurs et intervenants pour atteindre leurs objectifs.

Il est évident que ces recommandations doivent être appliquées en faisant preuve de souplesse et en tenant compte de la situation et des capacités locales. Les pays actuellement en proie à la violence

collective, ou qui disposent de peu de ressources financières ou humaines, auront du mal à appliquer seuls certaines des recommandations nationales et locales, quand cela ne leur sera tout simplement pas impossible. Ils pourront donc peut-être travailler en collaboration avec des organisations internationales ou des organisations non gouvernementales présentes sur leur territoire et capables d'appuyer voire d'appliquer certaines des recommandations.

Recommandation 1. Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action national pour la prévention de la violence et en suivre l'application

Il est essentiel, si l'on veut prévenir la violence à long terme, de définir un plan d'action national multi-sectoriel. Ce n'est pas toujours facile, car le public réclame à raison des mesures immédiates face aux effets plus visibles de la violence. Cependant, les dirigeants nationaux doivent comprendre que les avantages d'une approche soutenue, axée sur la santé publique, seront plus importants et plus durables que des politiques répressives à court terme. Il faudra un engagement et un investissement politiques visibles d'une autorité morale par rapport à ce plan d'action.

Un plan d'action national pour la prévention de la violence doit comprendre des objectifs, des priorités, des stratégies et des responsabilités précises, ainsi qu'un calendrier et un mécanisme d'évaluation. Il doit reposer sur un consensus liant tout un éventail d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux comprenant les organisations concernées. Il doit tenir compte des ressources financières et humaines dont on dispose ou disposera pour sa mise en œuvre. Il doit aussi prévoir des éléments tels que l'examen et la réforme de la législation et des politiques en vigueur, le renforcement des capacités de collecte de données et de recherche, le renforcement des services d'aide aux victimes ainsi que la mise au point et l'évaluation des mesures préventives. Il est essentiel, pour garantir que le plan ne reste pas lettre morte, que l'on donne pour mandat à une organisation particulière de suivre les progrès accomplis par rapport à ces aspects et à d'autres éléments du plan et d'en rendre compte régulièrement.

La coordination des mécanismes au niveau local, national et international sera nécessaire pour parvenir à une collaboration fructueuse entre des secteurs tels que la justice pénale, l'éducation, le travail, la santé, l'aide sociale et d'autres encore qui peuvent participer à la définition et à l'exécution du plan. Des mécanismes tels que des groupes de travail nationaux, des comités interministériels et des groupes de travail des Nations Unies pourraient faciliter cette coordination. Au niveau local, des conseils, des groupes de travail et des réseaux communautaires peuvent être créés ou utilisés pour aider à élaborer le plan et à le réaliser.

Recommandation 2. Développer les moyens de collecte de données sur la violence

Le plan d'action national pour la prévention de la violence doit prévoir la création ou le renforcement de la capacité nationale de collecte et d'analyse des données relatives à l'ampleur, aux causes et aux conséquences de la violence. Ces données sont nécessaires pour fixer des priorités, pour élaborer des programmes et pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation du plan d'action. Comme l'explique le présent rapport, on collecte au moins quelques données dans tous les pays, mais il faut faire en sorte qu'elles soient de meilleure qualité et qu'on les communique davantage.

Il se peut qu'il soit plus efficace, dans certains pays, que le gouvernement national charge une institution, un organisme ou un service officiel de réunir et de comparer les données communiquées par les services de santé et de police, entre autres, qui sont en contact régulier avec les victimes et les auteurs de violence. Cette institution peut être un « centre d'excellence » chargé de documenter l'ampleur de la violence dans le pays, d'encourager la recherche ou d'en faire, et de former des gens en conséquence. Elle devra travailler en liaison avec des institutions et des organismes comparables afin d'échanger des données ainsi que des méthodes et des outils de recherche. Dans les pays dont les ressources sont limitées, elle pourra également assurer la surveillance décrite à la recommandation 1.

La collecte de données est importante à tous les niveaux, mais c'est au niveau local que leur qualité et leur exhaustivité seront déterminées. Il faut concevoir des systèmes simples et d'application peu coûteuse, qui correspondent aux compétences du personnel et soient conformes aux normes nationales et internationales. De plus, il faut prévoir des procédures pour l'échange de données entre les autorités compétentes (par exemple, les services de santé, la justice pénale et l'aide sociale) et les parties intéressées, ainsi que les moyens nécessaires pour faire des analyses comparatives.

Au niveau international, il manque actuellement des normes agréées pour la collecte de données sur la violence qui permettraient d'améliorer les comparaisons de données entre pays et entre cultures. Cela est grave, surtout parce qu'il est difficile, à cause des lacunes actuelles sur le plan de l'information, d'avoir une idée précise de l'ampleur de la violence dans le monde et, donc, d'entreprendre des recherches mondiales ou de définir des interventions. Si ces lacunes tiennent en grande partie à des données manquantes, elles sont également dues à des différences dans la façon dont les pays, et parfois des organismes de ces pays, classifient leurs données. On peut y remédier en définissant et en diffusant des normes de collecte des données reconnues à l'échelle internationale. La *Classification internationale des causes externes de traumatismes* et les lignes directrices pour la surveillance des traumatismes élaborées par l'Organisation mondiale de la Santé et les Centers for Disease Control and Prevention américains vont dans ce sens.

Recommandation 3. Définir les priorités et encourager la recherche sur les causes, les conséquences, les coûts et la prévention de la violence

Bien que le rapport montre que l'on comprend mieux la violence dans différents groupes de population et différents cadres, d'autres études doivent être faites d'urgence. Il y a bien des raisons de faire de la recherche, mais l'une des toutes premières priorités est de mieux comprendre le phénomène de la violence dans différents contextes

culturels afin de pouvoir mettre au point des ripostes appropriées et les évaluer.

Au niveau national, et dans le cadre du plan d'action, la recherche peut être encouragée par les politiques officielles, par la participation directe d'institutions publiques (bien des ministères des affaires sociales ou de l'intérieur, tout comme bon nombre de services de justice pénale, ont des programmes de recherche interne) ainsi que par le financement d'établissements universitaires et de chercheurs indépendants.

Des travaux de recherche peuvent et doivent également être faits au niveau local. La recherche locale est primordiale dans les activités locales de prévention de la violence, mais elle est également importante dans l'effort de recherche général nécessaire pour lutter contre la violence à l'échelle mondiale. Pour obtenir un maximum de résultats, les autorités locales doivent y associer tous les partenaires possédant les compétences requises, notamment les facultés de médecine, de sciences sociales, de criminologie et d'épidémiologie, les services de recherche et les organisations non gouvernementales.

La majeure partie de la recherche nécessaire pour prévenir la violence doit se faire au niveau local, en réponse à la situation et aux besoins locaux, mais certaines questions mondiales hautement prioritaires exigent des recherches internationales, notamment sur les rapports entre la violence et divers aspects de la mondialisation, en particulier, ses répercussions économiques, écologiques et culturelles, sur les facteurs de risque et de protection communs à différentes cultures et sociétés et, enfin, sur les approches prometteuses en matière de prévention applicables dans divers contextes.

Certains aspects de la mondialisation influent beaucoup sur différents types de violence dans différents cadres, mais on ne sait pas vraiment comment ces facteurs provoquent la violence ni comment les atténuer. On n'a pas assez fait de recherches sur les facteurs de risque communs à différents contextes et encore moins sur les facteurs de protection, ce qui serait pourtant fort utile. De plus, bien que l'on dispose de beaucoup de renseignements sur des interventions menées dans

divers pays, et certaines parmi les plus prometteuses sont décrites dans le présent rapport, peu ont été évaluées.

Recommandation 4. Promouvoir des mesures de prévention primaire

Tout au long du présent rapport, on insiste sur l'importance de la prévention primaire. La recherche donne à penser que la prévention primaire est plus efficace lorsqu'elle est menée tôt et parmi les gens et les groupes connus pour être à plus haut risque que la population en général, même si des mesures visant cette dernière peuvent se révéler bénéfiques. Cependant, comme différents chapitres du présent rapport l'indiquent, on n'insiste pas assez, à quelque niveau que ce soit, sur la prévention primaire. Cette situation doit changer.

Voici quelques interventions de prévention primaire importantes pour réduire la violence :

- soins prénatals et périnatals pour les mères, et programmes d'initiation préscolaire et de développement social pour les enfants et les adolescents ;
- formation au rôle de parent et à l'amélioration du fonctionnement de la famille ;
- amélioration des infrastructures urbaines, sur le plan matériel autant que socio-économique ;
- mesures destinées à prévenir les traumatismes par armes à feu et à améliorer la sécurité dans l'utilisation de ces armes ;
- campagnes médiatiques pour modifier les mentalités, les comportements et les normes sociales.

Les deux premières interventions sont importantes pour lutter contre la maltraitance et le manque de soins dont sont victimes des enfants, et contre la violence parmi les adolescents et les adultes.

L'amélioration de l'infrastructure matérielle et socio-économique peut également beaucoup aider. Il faut, plus particulièrement, s'attaquer aux facteurs environnementaux dans les communautés, autrement dit, repérer les lieux où la violence est fréquente, analyser ce qui fait qu'un endroit en

ENCADRE 9.1**Promotion de la santé, prévention de la violence et médias : la campagne de *Soul City***

En Afrique du Sud, l'Institute for Health and Development Communication (IHDC) est salué pour la façon novatrice dont il utilise le pouvoir des médias pour promouvoir la santé et le développement. Le projet de l'organisation non gouvernementale allie questions sociales et sanitaires dans le cadre de feuillets télévisés et radiodiffusés aux heures de grande écoute, ce qui lui permet de toucher des millions d'auditeurs et de téléspectateurs dans tout le pays. En associant intimement le public aux histoires racontées sur le plan émotionnel, les émissions visent à changer des attitudes et des normes sociales fondamentales et, en définitive, à modifier les comportements. Une des séries télévisées, appelée *Soul City*, est ciblée sur le grand public, tandis qu'une autre, *Soul Buddyz*, est destinée aux enfants de 8 à 12 ans. *Soul City*, qui est une des émissions les plus populaires de la télévision sud-africaine, touche près de 80 % de son public cible de quelque 16 millions de personnes, et les deux tiers des enfants sud-africains regardent *Soul Buddyz*.

Pour accompagner les émissions diffusées, l'IHDC a produit des brochures qui fournissent des renseignements supplémentaires sur les sujets traités, avec des illustrations s'inspirant de personnages populaires des séries télévisées. Le projet a également produit des cassettes audio et vidéo à utiliser dans divers contextes éducatifs formels et informels.

La violence est une grande priorité en matière de santé publique en Afrique du Sud, et il en est question dans presque toutes les émissions. La violence interpersonnelle générale, les brimades, la violence des gangs, la violence familiale, le viol et le harcèlement sexuel figurent parmi les sujets abordés. Le projet vise à prévenir la violence :

- en faisant prendre conscience au public de l'ampleur de la violence dans la société sud-africaine et de ses conséquences ;
- en persuadant les gens qu'ils peuvent faire quelque chose contre la violence, tant au niveau individuel qu'en tant que membres de la communauté ;
- en encourageant à mieux élever les enfants, en s'inspirant d'exemples et en améliorant les communications et les relations entre parents et enfants.

Le projet de l'IHDC met également à la disposition du public un numéro d'appel gratuit qu'il peut composer pour obtenir des conseils en cas de crise et les coordonnées de services de soutien communautaires. Il a aussi préparé des documents de formation sur la violence contre les femmes à l'intention des conseillers psychosociaux et des personnels de santé ainsi que de la police et de la justice.

Une évaluation de la première série de *Soul Buddyz* est en cours. Des évaluations du feuillet pour adultes *Soul City* montrent que le public est plus sensibilisé et mieux informé, et que les attitudes et les normes sociales à l'égard de la violence familiale et des relations hommes-femmes évoluent. En outre, on note une volonté plus marquée de changer les comportements et d'agir contre la violence, tant dans les zones urbaines que rurales et ce, chez les hommes comme chez les femmes.

particulier est dangereux, comme un mauvais éclairage, l'isolation ou la proximité d'un établissement où l'on consomme de l'alcool, et modifier ou éliminer ces facteurs. Il faut aussi améliorer l'infrastructure socio-économique locale en investissant plus et en offrant de meilleures possibilités en matière d'éducation et sur le plan économique.

Les interventions nationales et locales doivent également viser à prévenir les blessures par balle et à renforcer les mesures de sécurité relatives aux armes à feu. Celles-ci constituent un facteur de risque important dans de nombreux types de violence, y compris la violence chez les jeunes, la violence collective et le suicide. Les interventions visant à

réduire le nombre de blessures par balle, accidentelles et intentionnelles, comprennent, par exemple, des lois sur la vente et la possession d'armes, des programmes de collecte et de neutralisation d'armes illégales dans des zones où la violence avec armes à feu est fréquente, des programmes de démobilisation des miliciens et des soldats après les conflits, et des mesures pour que les armes soient entreposées de façon plus sûre. D'autres études sont nécessaires, entre autres pour déterminer l'efficacité de ces types d'interventions. Il s'agit d'un domaine clé où la collaboration multisectorielle entre le pouvoir législatif, les services de police et les services de santé publique sera importante, si l'on veut enregistrer un succès global.

Les médias peuvent jouer un rôle à la fois très négatif et très positif dans la prévention de la violence. On ne dispose encore d'aucune recherche concluante sur l'incidence de l'exposition à la violence par l'intermédiaire des médias sur de nombreux types de violence, mais certains faits laissent apparaître une relation entre les reportages consacrés à des suicides et les suicides ultérieurs. On peut utiliser les médias pour changer les mentalités et les normes sociales en ce qui concerne la violence en imprimant et en diffusant des informations anti-violence ou en intégrant des messages anti-violence dans des émissions de divertissement tels que des feuilletons télévisés (voir encadré 9.1).

Selon la situation locale, la plupart de ces interventions primaires peuvent aussi se renforcer mutuellement, ce qui est important.

Recommandation 5. **Renforcer les mesures en faveur des victimes de la violence**

Les services sociaux, juridiques et de santé fournis aux victimes de violence devraient être renforcés dans tous les pays. Cela suppose un examen des services actuels, une meilleure formation du personnel, et une meilleure intégration de l'aide apportée sur le plan social et juridique ainsi que sur le plan de la santé.

Les systèmes de santé nationaux devraient se donner pour but de renforcer leurs capacités et leur financement afin d'assurer des soins de qualité aux victimes de tous les types de violence, ainsi que des

services de réadaptation et d'appui nécessaires pour éviter des complications ultérieures. Les priorités sont les suivantes :

- améliorer les systèmes de secours d'urgence et l'aptitude du secteur de la santé à soigner les victimes et à les réadapter ;
- reconnaître les signes d'incidents violents ou de situations violentes et orienter les victimes vers les organismes compétents qui assureront suivi et appui ;
- veiller à ce que les services de santé, la justice, la police et les services sociaux évitent de harceler les victimes et empêchent les auteurs d'actes de violence de récidiver ;
- organiser des programmes d'aide sociale et de prévention, ainsi que d'autres services pour protéger les familles exposées au risque de violence et atténuer le stress chez les personnes qui s'occupent des enfants ;
- prévoir dans les programmes d'études de médecine et d'études infirmières des modules sur la prévention de la violence.

Chacune de ces mesures peut aider à atténuer l'impact de la violence sur les gens et à limiter les coûts pour les systèmes de santé et les systèmes sociaux. Les systèmes d'intervention d'urgence et les soins préhospitaliers peuvent réduire considérablement le risque de décès ou d'invalidité résultant de traumatismes physiques. Des mesures visant à changer l'attitude de la police et d'autres agents publics, à les éduquer au sujet de la violence sexuelle et de la violence perpétrée par les partenaires intimes et à les former afin qu'ils sachent reconnaître des cas de violence et réagir en conséquence, sont tout aussi importantes, même si elles sont moins tangibles.

Lorsque les ministères de la santé fournissent des lignes directrices pour les programmes de cours dans les écoles de médecine et d'infirmières, la politique nationale devrait être de veiller à ce que, pendant ses études, le personnel de santé reçoive une formation sur la violence, sur ses conséquences et sur sa prévention. Une fois diplômé, ce personnel devrait pouvoir reconnaître les signes de violence et être décidé à le faire. Ces mesures peuvent beaucoup aider les personnes qui sont incapables

ENCADRE 9.2**Réagir face à la menace de violence : la Coalition interaméricaine pour la prévention de la violence**

Dans les pays du continent américain, comme dans le reste du monde, la sécurité publique est une préoccupation première des gouvernements. Du point de vue de l'économie nationale, la violence a des répercussions sur l'investissement intérieur et étranger et, donc, sur la croissance et le développement à long terme. Elle suscite aussi chez les citoyens un sentiment d'insécurité et de méfiance à l'égard de la justice pénale et des régimes politiques.

En juin 2000, les cinq organismes régionaux et internationaux ainsi que l'organisation nationale suivants se sont donc associés pour lancer la Coalition interaméricaine pour la prévention de la violence :

- les Centers for Disease Control and Prevention des Etats-Unis d'Amérique ;
- la Banque interaméricaine de développement ;
- l'Organisation des Etats américains ;
- l'Organisation panaméricaine de la Santé ;
- l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ;
- la Banque mondiale.

La Coalition estime pouvoir appuyer efficacement des initiatives nationales visant à prévenir la violence, notamment en mobilisant de nouveaux partenaires et de nouvelles ressources, que ces initiatives soient prises par les gouvernements, la société civile ou le secteur privé. Les activités de la Coalition reposent sur le principe de coopération, mais elle respecte la liberté de chaque pays de prendre ses propres décisions en matière de prévention de la violence.

Voici les principales mesures prévues par la Coalition :

- financer des campagnes destinées à sensibiliser davantage le public à l'importance de la prévention de la violence ;
- appuyer les efforts déployés pour réunir et publier des données fiables sur la violence et la criminalité, à l'échelle locale et nationale ;
- créer un site Web sur la prévention de la violence, avec une base de données sur les meilleures pratiques ;
- fournir aux décideurs de toute la région des informations sur la prévention de la violence ;
- organiser des colloques et des ateliers régionaux sur la prévention de la violence, ainsi que des voyages d'études et des initiatives entre villes jumelées ;
- travailler en collaboration avec les médias ;
- travailler en collaboration avec les ministres et les maires ainsi qu'avec d'autres représentants locaux et nationaux ;
- travailler en collaboration avec le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les communautés ethniques et religieuses ;
- fournir un soutien technique pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de programmes nationaux de prévention de la violence.

Cet effort de prévention de la violence est le premier de ce type sur le continent américain, et il pourrait servir de modèle pour des initiatives régionales similaires dans d'autres régions du monde.

de communiquer ce qui leur arrive, comme les jeunes enfants ou les personnes âgées handicapées, ou qui ont peur de le faire, comme les victimes de violence familiale, les travailleurs du sexe et les sans-papiers.

Ces politiques doivent être soigneusement mises en œuvre et évaluées afin d'éviter que les victimes de violence soient davantage encore traumatisées. Par exemple, si le personnel s'aperçoit qu'un patient a été victime de violence, les mesures prises par la suite

ENCADRE 9.3**Les Nations Unies et la prévention de la violence interpersonnelle**

Les organismes onusiens font beaucoup actuellement pour prévenir la violence interpersonnelle, notamment par le biais d'initiatives qui visent des types précis de violence perpétrée dans des cadres particuliers. Cependant, jusque récemment, ils agissaient souvent sans se concerter.

En novembre 2001, des représentants des dix organismes des Nations Unies se sont réunis à Genève pour parler de leur travail en matière de violence interpersonnelle et pour trouver des moyens de coordonner les interventions futures dans ce domaine. Il leur était déjà arrivé de collaborer avec succès dans la lutte contre la violence liée aux conflits, mais rarement dans la prévention de la criminalité et des actes de violence quotidiens dont sont victimes les particuliers, les familles, les communautés et des institutions telles que les écoles et les lieux de travail. Il est apparu que l'on avait tout intérêt à collaborer davantage pour résoudre ce problème complexe, au sein des organismes des Nations Unies et, plus particulièrement, entre ces organismes. La réunion a marqué une première étape dans ce sens.

Dans un message aux représentants, le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, déclarait : « Tous les hommes et les femmes ont le droit de vivre et d'élever leurs enfants sans avoir à redouter d'être victimes de violence. Nous devons les aider à jouir de ce droit en faisant clairement comprendre que l'on peut éviter la violence et en travaillant de concert pour en cerner les causes sous-jacentes et y remédier. »

Les participants ont tracé les grandes lignes de diverses activités qu'ils mèneraient en concertation. A court terme, il s'agit de préparer un guide des ressources et des activités des Nations Unies en matière de prévention de la violence interpersonnelle, en précisant les principales compétences de chaque organisme dans cette tâche et les domaines dans lesquels les organisations des Nations Unies n'interviennent pas à l'heure actuelle. Un site Web sera créé à partir de ce guide pour aider les organismes participants à échanger des informations. Il servira aussi de ressources aux autres organismes des Nations Unies, aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales, aux chercheurs et aux donateurs. A moyen et à long terme, la collaboration portera également sur le travail de sensibilisation, sur la collecte de données, sur des travaux d'analyse et de recherche, et sur des mesures de prévention.

ne doivent pas exposer ce patient à plus de violence, à une censure de la part de sa famille ou de la communauté, ou à d'autres conséquences négatives.

Recommandation 6.
Intégrer la prévention de la violence dans les politiques sociales et éducatives et promouvoir ainsi l'égalité entre les sexes et l'égalité sociale

La violence a beaucoup à voir avec les inégalités entre hommes et femmes et les inégalités sociales, qui exposent d'importantes couches de population à un risque accru. L'expérience des pays qui ont amélioré la condition de la femme et atténué les

discriminations sociales donne à penser qu'il faudra toute une gamme d'interventions, notamment des réformes législatives et juridiques, des campagnes de sensibilisation, des activités de formation et de suivi de la police et des fonctionnaires et, enfin, des incitations éducatives ou économiques pour les groupes défavorisés. Des études culturelles et sociales seront nécessaires pour définir ces interventions, afin qu'elles soient possibles et efficaces.

Parallèlement, les politiques et les programmes de protection sociale, pour l'ensemble de la population et pour les groupes défavorisés, doivent être renforcés. Ils sont mis à mal dans de nombreuses

régions du monde à cause de différents facteurs, comme les effets de la mondialisation, l'endettement et les politiques d'ajustement structurel, le passage d'une économie planifiée à une économie de marché, et les conflits armés. Dans beaucoup de pays, les salaires réels ont baissé, l'infrastructure de base se détériore, notamment en milieu urbain, et on assiste à une dégradation quantitative et qualitative des services éducatifs, sanitaires et sociaux. Etant donné les liens qui existent entre ces conditions et la violence, les gouvernements devraient faire tout leur possible pour que les services de protection sociale restent opérationnels, si nécessaire en revoyant les priorités de leurs budgets nationaux.

Recommandation 7. Renforcer la collaboration et les échanges d'informations en matière de prévention de la violence

Il faut évaluer les relations de travail entre les organismes internationaux, les organismes publics, les chercheurs, les réseaux et les organisations non gouvernementales qui participent à la prévention de la violence, afin de mieux partager les connaissances, de mieux s'entendre sur les buts de la prévention et mieux coordonner les interventions. Tous ont un rôle important à jouer dans la prévention de la violence (encadré 9.2).

Plusieurs organismes internationaux, institutions régionales et organismes des Nations Unies travaillent actuellement à la prévention de la violence ou ont un mandat ou des activités tout à fait en rapport avec ce sujet, y compris ceux qui s'occupent de questions économiques, des droits de l'homme, du droit international et du développement durable. A ce jour, la coordination entre toutes ces entités reste insuffisante, et il faudrait remédier à cette situation pour éviter beaucoup de chevauchements inutiles et pour bénéficier des économies que permettent la mise en commun de compétences, de réseaux, de financements et d'installations nationales. Il serait bon d'étudier minutieusement des mécanismes visant à améliorer la coopération, en commençant, si possible, à une petite échelle, avec la participation d'un petit nombre d'organisations dont le mandat est en

rapport avec la prévention de la violence et qui ont une expérience pratique en la matière (voir encadré 9.3).

Les immenses progrès réalisés ces dernières années dans la technologie des communications, aspect positif de la mondialisation, ont permis de constituer des milliers de réseaux dans quantité de domaines. En ce qui concerne la prévention de la violence et les domaines connexes, des réseaux de chercheurs et d'intervenants enrichissent considérablement la base de connaissances mondiales en proposant divers modèles de prévention, en analysant les méthodologies et en faisant un examen critique des résultats de la recherche. Leurs échanges d'informations et d'idées sont essentiels pour les progrès à venir, de même que le travail des pouvoirs publics, des fournisseurs de services et des groupes de sensibilisation.

Les groupes de sensibilisation sont également des partenaires importants en matière de santé publique. Ceux qui luttent contre la violence à l'égard des femmes et les violations des droits de l'homme (notamment, la torture et les crimes de guerre) en sont des exemples clés. Ils ont démontré qu'ils sont capables de mobiliser des ressources, de réunir et de communiquer des informations importantes, et d'organiser des campagnes qui influent sur les décideurs. Les groupes qui s'intéressent à d'autres questions et, en particulier, à la maltraitance des personnes âgées et au suicide, savent également se faire entendre depuis quelques années. Il faut reconnaître tout l'intérêt des groupes de revendication, ce qui peut se faire en prenant des mesures pratiques, comme de leur conférer un statut officiel à l'occasion de grandes conférences internationales et de les inclure dans les groupes de travail officiels.

Il est possible aussi, et important, de progresser dans l'échange d'information entre spécialistes travaillant sur différents types de violence. Les spécialistes qui se penchent sur des questions telles que la maltraitance des enfants, la violence chez les jeunes, la violence perpétrée par des partenaires intimes, la maltraitance des personnes âgées ou la prévention du suicide travaillent souvent en étroite collaboration avec des collègues qui travaillent sur le même type de violence, mais beaucoup moins

avec ceux qui s'intéressent à d'autres types de violence. Comme le montre le présent rapport, les différents types de violence partagent facteurs de risque et stratégies de prévention. Donc, il y a beaucoup à gagner à définir des plate-formes qui faciliteront l'échange d'information et le travail de sensibilisation.

Recommandation 8. Promouvoir et surveiller l'application des traités internationaux, des lois et des mécanismes de protection des droits fondamentaux

Depuis 50 ans, les gouvernements ont signé divers accords juridiques internationaux intéressant directement la violence et la prévention de la violence. Ces accords fixent des normes pour la législation nationale et définissent des critères et des limites en matière de comportement. En voici quelques-uns parmi les plus importants en ce qui concerne le présent rapport :

- La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (1948).
- La Convention pour la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui (1949).
- La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965).
- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966).
- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966).
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979).
- La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1984).
- La Convention relative aux droits de l'enfant (1989) et ses deux Protocoles facultatifs concernant la participation d'enfants aux conflits armés (2000) et la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants (2000).

- Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (1998).

D'autres accords importants concernent également divers aspects de la violence, comme la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981) et la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence faite aux femmes (1994).

Si nombreux sont les pays qui ont progressé dans l'harmonisation de leur législation avec les obligations et les engagements internationaux qu'ils ont pris, en revanche, d'autres n'ont guère avancé. Certains n'ont pas les moyens ou les compétences nécessaires pour appliquer les dispositions de ces instruments internationaux. Lorsque ce sont les ressources ou l'information qui manquent, la communauté internationale devrait aider davantage. Dans d'autres cas, des campagnes vigoureuses seront nécessaires pour amorcer des changements dans la législation et dans les faits.

Recommandation 9. Recherche, sur la base d'accords internationaux, des ripostes concrètes au trafic mondial d'armes et de drogue

Le trafic de stupéfiants et le trafic d'armes qui se livrent à l'échelle mondiale font partie intégrante de la violence dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement, et relèvent de la compétence nationale et internationale. D'après les faits présentés dans différentes parties du présent rapport, même de modestes progrès sur l'un ou l'autre de ces deux fronts contribueront à faire reculer la violence dont sont victimes des millions de personnes. Cependant, et malgré l'intérêt accordé à ces problèmes dans le monde, aucune solution ne semble se dessiner pour l'instant. Des stratégies de santé publique aideraient sans doute à réduire les effets sur la santé aux niveaux national et local, et il faudrait donc en faire de bien plus grandes priorités dans les mesures prises au niveau mondial.

Conclusion

La violence n'est pas une fatalité. On peut faire beaucoup pour lutter contre ce problème et le prévenir. Les personnes, les familles et les commu-

nautés qui voient chaque année leur vie brisée par la violence peuvent être protégées et il est possible de s'attaquer aux causes profondes de la violence afin d'assainir la société pour le bien de tous.

Le monde n'a pas encore vraiment mesuré l'ampleur de cette tâche et ne dispose pas encore de tous les outils nécessaires. Cependant, la base de connaissances mondiales ne cesse de s'élargir, et des expériences très utiles ont déjà été tentées.

C'est à cette base de connaissances que le *Rapport mondial sur la violence et la santé* se propose de contribuer. Il faut espérer qu'il encouragera et

facilitera la collaboration, l'innovation et la volonté de prévenir la violence dans le monde entier.

Bibliographie

1. Centre collaborateur de l'OMS pour la surveillances des traumatismes. *Classification internationale des causes externes de traumatismes*. Amsterdam, Consumer Safety Institute, 2001.
2. Holder Y et al., eds. *Injury surveillance guidelines*. Genève (Suisse), Organisation mondiale de la Santé (publié en collaboration avec les Centers for Disease Control and Prevention des Etats-Unis), 2001 (document WHO/NMH/VIP/01.02).